DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2015/1783 DE LA COMMISSION

du 1er octobre 2015

modifiant l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres, en ce qui concerne les mentions relatives à l'Estonie

[notifiée sous le numéro C(2015) 6643]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la directive 89/662/CEE du Conseil du 11 décembre 1989 relative aux contrôles vétérinaires applicables dans les échanges intracommunautaires dans la perspective de la réalisation du marché intérieur ([1]), et notamment son article 9, paragraphe 4,

vu la directive 90/425/CEE du Conseil du 26 juin 1990 relative aux contrôles vétérinaires et zootechniques applicables dans les échanges intracommunautaires de certains animaux vivants et produits dans la perspective de la réalisation du marché intérieur ([2]), et notamment son article 10, paragraphe 4,

vu la directive 2002/99/CE du Conseil du 16 décembre 2002 fixant les règles de police sanitaire régissant la production, la transformation, la distribution et l'introduction des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ([3]), et notamment son article 4, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

(1) La décision d'exécution 2014/709/UE de la Commission ([4]) définit des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres. L'annexe de cette décision délimite et énumère certaines zones de ces États membres en les ventilant par degré de risque en fonction de la situation épidémiologique. La liste ainsi établie inclut certaines zones d'Estonie, d'Italie, de Lettonie, de Lituanie et de Pologne.

(2) En septembre 2015, un cas de peste porcine africaine chez des sangliers et un foyer de la maladie chez des porcs domestiques, survenus dans les zones inscrites sur la liste de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE, ont été notifiés par l'Estonie. Le cas chez les sangliers s'est produit dans une zone mentionnée dans la partie I de ladite annexe, le foyer apparu chez les porcs étant situé dans une zone mentionnée dans la partie III, à proximité des zones figurant dans la partie II de cette annexe.

(3) L'évolution de la situation épidémiologique actuelle dans l'Union en ce qui concerne la peste porcine africaine devrait être prise en considération dans l'appréciation du risque que représente la situation zoosanitaire liée à cette maladie en Estonie. Pour cibler les mesures zoosanitaires à prendre pour lutter contre la peste porcine africaine, prévenir la propagation de la maladie ainsi que toute perturbation inutile des échanges dans l'Union et éviter l'imposition par des pays tiers d'entraves non justifiées aux échanges commerciaux, la liste de l'Union des zones faisant l'objet des mesures zoosanitaires établies dans l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE devrait être modifiée de manière à prendre en considération la situation zoosanitaire actuelle en ce qui concerne cette maladie dans ces États membres.

(4) Il y a donc lieu de modifier la décision d'exécution 2014/709/UE en conséquence.

(5) Les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux,

([1]) JO L 395 du 30.12.1989, p. 13.
([2]) JO L 224 du 18.8.1990, p. 29.
([3]) JO L 18 du 23.1.2003, p. 11.
([4]) Décision d'exécution 2014/709/UE de la Commission du 9 octobre 2014 concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres et abrogeant la décision d'exécution 2014/178/UE (JO L 295 du 11.10.2014, p. 63).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE est remplacée par le texte figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 1er octobre 2015.

Par la Commission
Vytenis ANDRIUKAITIS
Membre de la Commission

ANNEXE

«ANNEXE

PARTIE I

1. **Estonie**

Les zones suivantes en Estonie:

— la ville (*linn*) de Kunda,

— la ville (*linn*) de Mustvee,

— la ville (*linn*) de Pärnu,

— la région (*maakond*) d'Harjumaa,

— la région (*maakond*) de Läänemaa,

— la commune (*vald*) d'Are,

— la commune (*vald*) d'Audru,

— la commune (*vald*) de Halinga,

— la commune (*vald*) de Haljala,

— la commune (*vald*) de Koonga,

— la commune (*vald*) de Laekvere,

— la commune (*vald*) de Lavassaare,

— la commune (*vald*) de Paikuse,

— la commune (*vald*) de Rägavere,

— la commune (*vald*) de Sauga,

— la commune (*vald*) de Sindi,

— la commune (*vald*) de Sõmeru,

— la commune (*vald*) de Surju,

— la commune (*vald*) de Tahkuranna,

— la commune (*vald*) de Tootsi,

— la commune (*vald*) de Tori,

— la commune (vald) de Tõstamaa,

— la commune (vald) de Varbla,

— la commune (vald) de Vihula,

— la commune (vald) de Vinni,

— la commune (vald) de Viru-Nigula.

2. **Lettonie**

Les zones suivantes en Lettonie:

— dans la municipalité (*novads*) de Krimulda, la commune rurale (*pagasts*) de Krimulda,

— dans la municipalité (*novads*) d'Ogre, les communes rurales (*pagasti*) de Laubere, Suntaži, Ķeipene, Taurupe, Ogresgala et Mazozoli,

— dans la municipalité (*novads*) de Priekuļi, les communes rurales (*pagasti*) de Priekuļi et de Veselava,

— la municipalité (*novads*) d'Amata,

— la municipalité (*novads*) de Cēsis,

— la municipalité (*novads*) d'Ikšķile,

— la municipalité (*novads*) d'Inčukalns,

— la municipalité (*novads*) de Jaunjelgava,

— la municipalité (*novads*) de Ķegums,

— la municipalité (*novads*) de Lielvārde,

— la municipalité (*novads*) de Līgatne,

— la municipalité (*novads*) de Mālpils,

— la municipalité (*novads*) de Nereta,

— la municipalité (*novads*) de Ropaži,

— la municipalité (*novads*) de Sala,

— la municipalité (*novads*) de Sēja,

— la municipalité (*novads*) de Sigulda,

— la municipalité (*novads*) de Vecumnieki,

— la municipalité (*novads*) de Viesīte.

3. **Lituanie**

Les zones suivantes en Lituanie:

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jurbarkas, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Raudonė, de Veliuona, de Seredžius et de Juodaičiai,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Pakruojis, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Klovainiai, de Rozalimas et de Pakruojis,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevežys, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Krekenava, d'Upytės, de Naujamiestis et de Smilgiai,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Raseiniai, les conseils des seniors (*seniūnija*) d'Ariogala (ville), de Betygala, de Pagojukai et de Šiluva,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šakiai, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Plokščiai, de Kriūkai, de Lekėčiai, de Lukšiai, de Griškabūdis, de Barzdai, de Žvirgždaičiai, de Sintautai, de Kudirkos Naumiestis, de Slavikai et de Šakiai,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Pasvalys,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilkaviškis,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Radviliškis,

— la commune (*savivaldybė*, municipalité simple) de Kalvarija,

— la commune (*savivaldybė*, municipalité simple) de Kazlų Rūda,

— la commune (*savivaldybė*, municipalité simple) de Marijampolė.

4. **Pologne**

Les zones suivantes en Pologne:

dans la voïvodie de Podlachie:

— dans le district (*powiat*) d'Augustów, les communes (*gminy*) d'Augustów, avec la ville d'Augustów, ainsi que de Nowinka, de Sztabin et de Bargłów Kościelny,

— dans le district (*powiat*) de Białystok, les communes (*gminy*) de Choroszcz, de Juchnowiec Kościelny, de Suraż, de Turośń Kościelna, de Tykocin, de Łapy, de Poświętne, de Zawady, de Dobrzyniewo Duże ainsi qu'une partie de celle de Zabłudów (la partie sud-ouest de la commune, délimitée par la ligne créée par la route n° 19 et prolongée par la route n° 685),

— dans le district (*powiat*) d'Hajnówka, les communes (*gminy*) de Czyże, d'Hajnówka avec la ville d'Hajnówka, de Dubicze Cerkiewne, de Kleszczele et de Czeremcha,

— dans le district (*powiat*) de Siemiatycze, les communes (*gminy*) de Grodzisk, de Dziadkowice et de Milejczyce,

— dans le district (*powiat*) de Wysokie Mazowieckie, les communes (*gminy*) de Kobylin-Borzymy, de Kulesze Kościelne, de Sokoły, de Wysokie Mazowieckie avec la ville de Wysokie Mazowieckie, de Nowe Piekuty, de Szepietowo, de Klukowo et de Ciechanowiec,

— dans le district (*powiat*) de Sejny, les communes (*gminy*) de Krasnopol et de Puńsk,

— dans le district (*powiat*) de Suwałki, les communes (*gminy*) de Rutka-Tartak, de Szypliszki, de Suwałki et de Raczki,

— dans le district (*powiat*) de Zambrów, la commune (*gminy*) de Rutki,

— dans le district (*powiat*) de Sokółka, les communes (*gminy*) de Suchowola et de Korycin,

— le district (*powiat*) de Bielsko-Biała,

— le district (*powiat*) de M. Białystok,

— le district (*powiat*) de M. Suwałki,

— le district (powiat) de Mońki.

PARTIE II

1. **Estonie**

Les zones suivantes en Estonie:

— la ville (*linn*) de Kallaste,

— la ville (*linn*) de Rakvere,

— la ville (*linn*) de Tartu,

— la ville (*linn*) de Vändra,

— la ville (*linn*) de Viljandi,

— la région (*maakond*) d'Ida-Virumaa,

— la région (*maakond*) de Põlvamaa,

— la région (*maakond*) de Raplamaa,

— la partie de la commune (*vald*) de Palamuse située à l'est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,

— la partie de la commune (*vald*) de Pärsti située à l'ouest de la route n° 24126,

— la partie de la commune (*vald*) de Suure-Jaani située à l'ouest de la route n° 49,

— la partie de la commune (*vald*) de Tabivere située à l'est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,

— la partie de la commune (*vald*) de Tamsalu située au nord-est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,

— la partie de la commune (*vald*) de Tartu située à l'est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,

— la partie de la commune (*vald*) de Viiratsi située à l'ouest de la ligne définie par la partie occidentale de la route n° 92 jusqu'au croisement avec la route n° 155, puis de la route n° 155 jusqu'au croisement avec la route n° 24156, puis de la route n° 24156 jusqu'à la traversée de la rivière Verilaske et enfin de la rivière Verilaske à la frontière méridionale de la commune,

— la commune (*vald*) d'Abja,

— la commune (*vald*) d'Alatskivi,

— la commune (*vald*) de Häädemeeste,

— la commune (*vald*) de Haaslava,

— la commune (*vald*) de Halliste,

— la commune (*vald*) de Kadrina,

— la commune (*vald*) de Kambja,

— la commune (*vald*) de Karksi,

— la commune (*vald*) de Kasepää,

— la commune (*vald*) de Kõpu,

— la commune (*vald*) de Luunja,

— la commune (*vald*) de Mäksa,

— la commune (*vald*) de Meeksi,

— la commune (*vald*) de Pala,

— la commune (*vald*) de Peipsiääre,

— la commune (*vald*) de Piirissaare,

— la commune (*vald*) de Rakvere,

— la commune (*vald*) de Saarde,

— la commune (*vald*) de Saare,

— la commune (*vald*) de Tapa,

— la commune (*vald*) de Vändra,

— la commune (*vald*) de Vara,

— la commune (*vald*) de Võnnu.

2. **Lettonie**

Les zones suivantes en Lettonie:

— dans la municipalité (*novads*) de Krimulda, la commune rurale (*pagasts*) de Lēdurga,

— dans la municipalité (*novads*) de Limbaži, les communes rurales (*pagasti*) de Skulte, Vidriži, Limbaži et Umurga,

— dans la municipalité (*novads*) d'Ogre, les communes rurales (*pagasti*) de Krape, Madliena et Menģele,

— dans la municipalité (*novads*) de Priekuļi, les communes rurales (*pagasti*) de Liepa et de Mārsnēni,

— dans la municipalité (*novads*) de Salacgrīva, la commune rurale (*pagasts*) de Liepupe,

— la municipalité (*novads*) d'Aizkraukle,

— la municipalité (*novads*) d'Aknīste,

— la municipalité (*novads*) d'Alūksne,

— la municipalité (*novads*) d'Ape,

— la municipalité (*novads*) de Baltinava,

— la municipalité (*novads*) de Balvi,

— la municipalité (*novads*) de Cesvaine,

— la municipalité (*novads*) d'Ērgļi,

— la municipalité (*novads*) de Gulbene,

— la municipalité (*novads*) d'Ilūkste,

— la municipalité (*novads*) de Jaunpiebalga,

— la municipalité (*novads*) de Jēkabpils,

— la municipalité (*novads*) de Kocēni,

— la municipalité (*novads*) de Koknese,

— la municipalité (*novads*) de Krustpils,

— la municipalité (*novads*) de Līvāni,

— la municipalité (*novads*) de Lubāna,

— la municipalité (*novads*) de Madona,

— la municipalité (*novads*) de Pārgauja,

— la municipalité (*novads*) de Pļaviņi,

— la municipalité (*novads*) de Rauna,

— la municipalité (*novads*) de Rugāji,

— la municipalité (*novads*) de Skrīveri,

— la municipalité (*novads*) de Smiltene,

— la municipalité (*novads*) de Varakļāni,

— la municipalité (*novads*) de Vecpiebalga,

— l'arrondissement de Viļakas,

— la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Jēkabpils,

— la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Valmiera.

3. **Lituanie**

Les zones suivantes en Lituanie:

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Anykščiai, les conseils des seniors (*seniūnija*) d'Andrioniškis, d'Anykščiai, de Debeikiai, de Kavarskas, de Kurkliai, de Skiemonys, de Traupis, de Troškūnai et la partie de Svėdasai située au sud de la route n° 118,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jonava, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Šilų, Bukonių et, dans les conseils des seniors (*seniūnija*) de Žeimių, les villages (*kaimas*) de Biliuškiai, de Drobiškiai, de Normainiai II, de Normainėliai, de Juškonys, de Pauliukai, de Mitėniškiai, de Zofijauka, de Naujokai,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaišiadorys, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Kaišiadorių apylinkės, de Kruonio, de Nemaitonių, de Paparčių, de Žąslių, de Žiežmarių, de Žiežmarių apylinkės et la partie du seniūnija de Rumšiškių située au sud de la route n° A1,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaunas, les conseils des seniors (*seniūnija*) d'Akademijos, d'Alšėnų, de Babtų, de Batniavos, de Čekiškės, de Domeikavos, d'Ežerėlio, de Garliavos, de Garliavos apylinkių, de Kačerginės, de Kulautuvos, de Linksmakalnio, de Raudondvario, de Ringaudų, de Rokų, de Samylų, de Taurakiemio, d'Užliedžių, de Vilkijos, de Vilkijos apylinkių et de Zapyškio,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kėdainiai, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Josvainių, de Pernaravos, de Krakių, de Dotnuvos, de Gudžiūnų, de Surviliškio, de Vilainių, de Truskavos, de Šėtos, de Kėdainių miesto,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevėžys, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Karsakiškio, de Miežiškių, de Pajstrio, de Panevėžio, de Ramygalos, de Raguvos, de Vadoklių et de Velžio,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šalčininkai, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Jašiūnų, Turgelių, Akmenynės, Šalčininkų, Gerviškių, Butrimonių, Eišiškių, Poškonių et de Dieveniškių,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Varėna, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Kaniavos, Marcinkonių, Merkinės,

— la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) d'Alytus,

— la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Kaišiadorys,

— la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Kaunas,

— la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Panevėžys,

— la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Vilnius,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Alytus,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Biržai,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Druskininkai,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Lazdijai,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Prienai,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Širvintos,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Ukmergė,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilnius,

— la commune (*savivaldybė*, municipalité simple) de Birštonas,

— la commune (*savivaldybė*, municipalité simple) d'Elektrėnai.

4. **Pologne**

Les zones suivantes en Pologne:

dans la voïvodie (*województwo*) de Podlachie:

— dans le district (*powiat*) de Białystok, les communes (*gminy*) de Czarna Białostocka, de Supraśl, de Wasilków ainsi qu'une partie de Zabłudów (la partie nord-est de la commune, délimitée par la ligne créée par la route n° 19 et prolongée par la route n° 685),

— dans le district (*powiat*) de Sokółka, les communes (*gminy*) de Dąbrowa Białostocka, de Janów, de Nowy Dwór et de Sidra,

— dans le district (*powiat*) de Sejny, les communes (*gminy*) de Giby et de Sejny, avec la ville de Sejny,

— dans le district (*powiat*) d'Augustów, les communes (*gminy*) de Lipsk et de Płaska,

— dans le district (*powiat*) d'Hajnówka, les communes (*gminy*) de Narew, de Narewka et de Białowieża.

PARTIE III

1. **Estonie**

Les zones suivantes en Estonie:

— la ville (*linn*) d'Elva,

— la ville (*linn*) de Jõgeva,

— la ville (*linn*) de Põltsamaa,

— la ville (*linn*) de Võhma,

— la région (*maakond*) de Järvamaa,

— la région (*maakond*) de Valgamaa,

— la région (*maakond*) de Võrumaa,

— la partie de la commune (*vald*) de Palamuse située à l'ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,

— la partie de la commune (*vald*) de Pärsti située à l'est de la route n° 24126,

— la partie de la commune (*vald*) de Suure-Jaani située à l'est de la route n° 49,

— la partie de la commune (*vald*) de Tabivere située à l'ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,

— la partie de la commune (*vald*) de Tamsalu située au sud-ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,

— la partie de la commune (*vald*) de Tartu située à l'ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,

— la partie de la commune (*vald*) de Viiratsi située à l'est de la ligne définie par la partie occidentale de la route n° 92 jusqu'au croisement avec la route n° 155, puis de la route n° 155 jusqu'au croisement avec la route n° 24156, puis de la route n° 24156 jusqu'à la traversée de la rivière Verilaske et enfin de la rivière Verilaske à la frontière méridionale de la commune,

— la commune (*vald*) de Jõgeva,

— la commune (*vald*) de Kolga-Jaani,

— la commune (*vald*) de Konguta,

— la commune (*vald*) de Kõo,

— la commune (*vald*) de Laeva,

— la commune (*vald*) de Nõo,

— la commune (*vald*) de Paistu,

— la commune (*vald*) de Pajusi,

— la commune (*vald*) de Põltsamaa,

— la commune (*vald*) de Puhja,

— la commune (*vald*) de Puurmani,

— la commune (*vald*) de Rakke,

— la commune (*vald*) de Rannu,

— la commune (*vald*) de Rõngu,

— la commune (*vald*) de Saarepeedi,

— la commune (*vald*) de Tähtvere,

— la commune (*vald*) de Tarvastu,

— la commune (*vald*) de Torma,

— la commune (*vald*) de Ülenurme,

— la commune (*vald*) de Väike-Maarja.

2. **Lettonie**

Les zones suivantes en Lettonie:

— dans la municipalité (*novads*) de Limbaži, les communes rurales (*pagasti*) de Viļķene, Pāle et Katvari,

— dans la municipalité (*novads*) de Salacgrīva, les communes rurales (*pagasti*) d'Ainaži et de Salacgrīva,

— la municipalité (*novads*) d'Aglona,

— la municipalité (*novads*) d'Aloja,

— la municipalité (*novads*) de Beverīna,

— la municipalité (*novads*) de Burtnieki,

— l'arrondissement de Ciblai,

— la municipalité (*novads*) de Dagda,

— la municipalité (*novads*) de Daugavpils,

— la municipalité (*novads*) de Kārsava,

— la municipalité (*novads*) de Krāslava,

— la municipalité (*novads*) de Ludza,

— la municipalité (*novads*) de Mazsalaca,

— la municipalité (*novads*) de Naukšēni,

— la municipalité (*novads*) de Preiļi,

— la municipalité (*novads*) de Rēzekne,

— la municipalité (*novads*) de Riebiņi,

— la municipalité (*novads*) de Rūjiena,

— la municipalité (*novads*) de Streņči,

— l'arrondissement de Valka,

— la municipalité (*novads*) de Vārkava,

— l'arrondissement de Viļāni,

— la municipalité (*novads*) de Zilupes,

— la ville républicaine de Daugavpils,

— la ville républicaine de Rēzekne.

3. **Lituanie**

Les zones suivantes en Lituanie:

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Anykščiai, le conseil des seniors (*seniūnija*) de Viešintos et la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Svėdasai située au nord de la route n° 118,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jonava, les conseils des seniors (*seniūnija*) d'Upninkų, de Ruklos, de Dumsių, d'Užusalių, de Kulvos et, dans le conseil des seniors (*seniūnija*) de Žeimiai, les villages (*kaimas*) d'Akliai, d'Akmeniai, de Barsukinė, de Blauzdžiai, de Gireliai, de Jagėlava, de Juljanava, de Kuigaliai, de Liepkalniai, de Martyniškiai, de Milašiškiai, de Mimaliai, de Naujasodis, de Normainiai I, de Paduobiai, de Palankesiai, de Pamelnytėlė, de Pėdžiai, de Skrynės, de Svalkeniai, de Terespolis, de Varpėnai, de Žeimių gst., de Žieveliškiai et de Žeimių miestelis,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaišiadorys, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Palomenės, de Pravieniškių et la partie du seniūnija de Rumšiškių située au nord de la route n° A1,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaunas, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Vandžiogalos, de Lapių, de Karmėlavos et de Neveronių,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kėdainiai, le conseil des seniors (*seniūnija*) de Pelėdnagių,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šalčininkai, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Baltosios Vokės, de Pabarės, de Dainavos et de Kalesninkų,

— dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Varėna, les conseils des seniors (*seniūnija*) de Valkininkų, de Jakėnų, de Matuizų, de Varėnos et de Vydenių,

— la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Jonava,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Ignalina,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kupiškis,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Moletai,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Rokiškis,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Švencionys,

— la municipalité du district de Trakai,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Utena,

— la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Zarasai,

— la commune (*savivaldybė*, municipalité simple) de Visaginas.

4. **Pologne**

Les zones suivantes en Pologne:

dans la voïvodie (*województwo*) de Podlachie:

— dans le district de Bialystok, les communes de Gródek et Michałowo,

— dans le district de Sokółka, les communes de Krynki, Kuźnica, Sokółka et Szudziałowo,

PARTIE IV

Italie

Les zones suivantes en Italie:

toutes les zones de la Sardaigne.»